

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

Le 5 février 2018 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI (départ 20h45), Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Frédéric PETIT, Mme Isabelle BRIOIS (départ 20h40), Mme Michelle DEFERT, M. Marc LECLERCQ, Mme Chantal THOMAS, M. François SARA, M. Michel TRUFFAUT, Mme Michelle ROUSSEAU, M. Patrick LELIEVRE, M. Jean-René DECLE

Sont excusés : M. Bruno DEPIERRE qui donne pouvoir à Mme Isabelle BRIOIS, M. Christophe DUCROCQ qui donne pouvoir à M. François SARA,

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

M. Marie-Bénédicte PAPILLON a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Investissement : prise en charge des dépenses avant le vote du budget 2018
- 2) Travaux d'aménagement de la cantine actuelle en cabinet médical : demande de subvention au titre de la DETR
- 3) Nouvelle cantine : renouvellement de la demande de subvention au titre de la DETR pour l'équipement de cuisine, le préau et la cour de récréation
- 4) Projet d'installation de jeux dédiés au skate et autres : demande de subvention au titre de la DETR
- 5) Travaux d'accessibilité de la poste : demande de subvention au titre de la DETR
- 6) Cantine intergénérationnelle : tarification du repas
- 7) ALSH du mercredi : convention
- 8) Personnel communal : renouvellement CDD
- 9) Indemnités des élus
- 10) Informations/questions diverses.

Monsieur LEPOETRE demande si un point concernant les dons qui seront réceptionnés pour l'organisation des commémorations en avril peut être ajouté à l'ordre du jour.

L'ajout est accepté par l'ensemble du Conseil municipal.

1 - Investissements : prise en charge des dépenses avant le vote du budget 2018

Considérant que, préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser 2017.

Considérant qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2018, et en vertu de l'article L1612-1 du code général des Communes, le Conseil municipal peut autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2017, soit dans la limite des crédits pour les enveloppes suivantes :

958 2158 Mairie -autres installations matériels et outillage	5 500 E
961 2188 Ecole -autres immobilisations	2 000 E
962 2184 Cantine -mobilier	250 E
969 2152 Voirie -Installation de voirie	3 750 E
969 2158 Voirie - Autres installations matériels et outillage	7 500 E
971 2128 Aménagement d'espace - autres agencements	2 750 E
977 21318 Eglise - autres bâtiments	2 000 E
983 2111 Acquisitions foncières - terrains nus	3 750 E
987 21311 Accessibilité Hôtel de ville	2 500 E
987 21318 Accessibilité Autres bâtiments	3 750 E
987 2158 Accessibilité Autres installations matériel et outillages	1 750 E
988 21316 Cimetière - équipement	250 E

Le vote est à main levée,

Le conseil accepte à l'unanimité

2- Travaux d'aménagement de la cantine actuelle en cabinet médical : demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire explique que la Préfecture serait susceptible d'apporter une aide financière via l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour l'installation de médecins dans les territoires ruraux. Une pré-étude a été effectuée pour la création de quatre cabinets et une salle d'attente-secrétariat pour un budget de 65 000 € comprenant l'insonorisation des locaux, l'aménagement de l'étage et divers travaux de menuiseries intérieures, l'installation de points d'eau, la réfection de l'escalier, l'électricité et les sols.

Monsieur LEPOETRE ajoutent que ces travaux doivent être rapidement commencés si l'on veut que des médecins s'y installent dès la nouvelle cantine en fonction.

Il rappelle que la prestation d'un AMO (Assistant Maître d'Ouvrage) n'a pas été sollicitée car l'étude a été réalisée par la mairie, ce qui permet de réduire les coûts.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette opération est éligible à la DETR à hauteur de 35% du montant des travaux.

Madame THOMAS demande si la cour pourra servir de parking. Monsieur LEPOETRE répond positivement.

Madame THOMAS souligne que le docteur BELLENGUEZ semble content de ses premières semaines d'activité sur la commune.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal approuve le projet et décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2018 avec le plan de financement suivant :

Montant des travaux TTC	78 000
Montant des travaux HT	65 000
Subvention 35%	22 750
Reste à charge dont TVA (fonds propres et emprunt)	55 250

3 - Nouvelle cantine : renouvellement de la demande subvention au titre de la DETR pour l'équipement de la cuisine, le préau et la cour de récréation

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subvention effectuées en 2017 dans le cadre de la construction de la nouvelle cantine scolaire, au titre de la DETR, pour l'équipement de la cuisine, la construction d'un préau et l'aménagement d'une cour de récréation n'ont pas été retenues par les services de l'Etat.

Il précise les montants sur lesquels portent les demandes de subvention :

- équipements de la future cantine : 40 000 €
- cour de récréation : 25 000 €
- préau : 20 000 €

Il ajoute que seule la demande d'aide pour les travaux de construction du bâtiment a été acceptée et que les travaux de la cour de récréation ayant déjà été effectués en 2017, la subvention ne pourra pas être accordée.

Monsieur le Maire propose de voter le renouvellement de ces 3 demandes.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le renouvellement de ces trois demandes de subventions est voté à l'unanimité.

4 - Projet d'installation de jeux dédiés au skate et autres : demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur LEPOETRE donne la parole à Monsieur SARA en charge du dossier. Celui-ci explique à l'assemblée qu'il a effectué des demandes de devis notamment auprès d'une société

spécialisée dans l'installation de jeux de skate, et autres sports assimilés (Pumptrack, système à bosses, etc...) sur gazon. Il ajoute que cette démarche fait suite à la demande d'adolescents de la commune. L'opération est estimée à 17 000 € HT pour un début d'aménagement sur 16 mètres linéaires.

Monsieur SARA précise que les élus en charge des aménagements extérieurs seront réunis pour y réfléchir et rappelle que seul le montant de la subvention accordée décidera de l'avenir du projet.

Monsieur SARA suggère que les anciens parcours VTT pourraient être déplacés en même temps en rappelant que, selon les avis des cyclistes qui pratiquent cette activité, ces installations précédemment faites peuvent être dangereuses.

Monsieur DECLE demande si le Conseil d'Amiens Métropole peut prendre en charge ces installations.

Monsieur SARA répond que cela semble difficile car ces activités ne sont pas classées dans la catégorie des sports mais des loisirs.

Monsieur SARA ajoute que l'idée est d'installer ces équipements sur le terrain devant la halle des sports si c'est possible.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal approuve le projet et décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2018 avec le plan de financement suivant :

Montant des travaux TTC	20 400
Montant des travaux HT	17 000
Subvention 30%	5 100
Reste à charge dont TVA (fonds propres et emprunt)	15 300

5 - Travaux d'accessibilité de la Poste : demande subvention au titre de la DETR

Monsieur LEPOETRE rappelle la nécessité de faire des travaux extérieurs afin d'assurer l'accessibilité de la Poste aux personnes en situation de handicap, notamment l'installation d'une rampe d'accès qui longerait l'immeuble à partir du parking et la création d'une place de stationnement. Il précise que les travaux intérieurs seront pris en charge par la Poste elle-même et devront être réalisés sur plusieurs années.

Monsieur DECLE demande si ces travaux sont obligatoires et si la Poste peut y participer.

Monsieur le Maire confirme qu'ils sont obligatoires mais que le locataire n'y participe pas puisqu'ils sont du ressort du propriétaire des murs.

Il ajoute qu'une signalétique pour les handicaps visuels devra également être mise en place ainsi qu'à la mairie.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal approuve le projet et décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2018 avec le plan de financement suivant :

Montant des travaux TTC	26 400
Montant des travaux HT	22 000
Subvention 35%	7 700
Reste à charge dont TVA (fonds propres et emprunt)	18 700

6 - Cantine intergénérationnelle : tarification du repas

Monsieur LEPOETRE fait la constatation suivante : depuis la fin de la semaine de 5 jours à l'école, la cantine n'est plus utilisée comme avant le mercredi. L'accueil d'adultes pourrait être une opportunité pour compléter le service du mercredi midi.

Monsieur le Maire précise que cette possibilité va être testée par l'intermédiaire des adhérents de Sains Temps Libre.

Les réservations de repas se feront au plus tard le vendredi midi qui précède le mercredi souhaité. L'information a été donnée aux enfants et parents.

D'autres opérations seront également lancées comme les pique-niques du mercredi, les activités à thème (chandeleur, carnaval...) afin d'attirer de nouveaux enfants.

Huit adultes ont réservé leur repas pour mercredi prochain et Madame THOMAS pose la question du nombre maximum d'adultes qui pourrait être accueilli en fonction du nombre d'enfants présent.

Madame PAPILLON lance l'idée d'un repas mercredi spécial conseillers/enfants notamment pour recevoir leurs impressions et recueillir leurs idées.

Monsieur le Maire rappelle le tarif du repas : 4.90 € pour les enfants (basé sur le quotient familial). Il ajoute que le fait d'accueillir plus de monde permettrait de faire baisser le prix de revient actuel de 15 € (calculé pour une présence de 10 enfants). Il tient compte, notamment, des frais de Personnel, du chauffage, etc...

Monsieur LEPOETRE propose de fixer le prix proposé aux adultes à 7 €.

Monsieur le Maire signale que Monsieur DUFLOUCQ, Maire d'Estrées sur Noye a informé ses administrés de cette possibilité.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal fixe à l'unanimité le prix du repas adulte à 7 euros.

7 - ALSH du mercredi : convention

Monsieur le Maire rappelle que l'ALSH du mercredi (accueil de loisirs sans hébergement) accueille actuellement les enfants appartenant au RPI et d'autres communes dont Saint Sauflieu. Il précise qu'il est possible d'ouvrir cet accueil à des enfants provenant d'autres

communes du sud amiénois avec possibilité de participation aux frais de fonctionnement par la commune de résidence. La signature d'une convention entre Sains et les communes concernées est nécessaire pour définir les modalités de cette participation.

Monsieur le Maire fait une lecture des éléments de la convention.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la convention entre la commune de Sains en Amiénois et la commune de résidence des enfants fréquentant l'accueil du mercredi et charge Monsieur le Maire de la signer

8 - Personnel communal : renouvellement CDD

Monsieur LEPOETRE propose le renouvellement du CDD de 22 heures hebdomadaires pour la période du 7/04/2018 au 06/04/2019 pour le poste d'agent technique polyvalent en charge de l'entretien des locaux scolaires et d'animation périscolaire (cantine).

Monsieur LELIEVRE demande si, à l'avenir, ce poste pourrait être titularisé. La réponse est favorable puisque ce poste est impératif au bon fonctionnement des activités.

Monsieur LEPOETRE ajoute qu'un autre contrat (aidé jusqu'à présent) arrive à son terme. Il explique que, compte tenu de l'incertitude concernant le devenir de ce type de contrat, il va être nécessaire de créer un CDD 20h hebdomadaires pour le remplacer.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

- le renouvellement du contrat à durée déterminée 22 heures par semaine pour la période du 7/04/2018 au 6/04/2019
- la création d'un poste d'agent en charge de l'entretien et de la restauration scolaire, 20 heures par semaine pour la période du 6/03/2018 au 5/03/2019 rémunéré en fonction de son diplôme et de son expérience sur la grille indiciaire relative au grade d'adjoint technique

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

9 - Indemnités des élus

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris le 1/02/2018 un arrêté de délégation pour Madame THOMAS, délégation concernant la cantine intergénérationnelle, l'installation de praticiens au sein du futur cabinet médical et l'étude des travaux à faire pour la mare, dossier sur lequel elle travaille conjointement avec Monsieur DECLE. Il propose à l'assemblée un nouveau tableau des indemnités des élus :

Elus	Fonction	%l'indice 1015
Pierre LEPOETRE	Maire	36.00%
Marc LECLERCQ	1 ^{ER} Adjoint	13.20%
Isabelle BRIOIS	2 ^{ème} Adjointe	6.00%
François SARA	3 ^{ème} Adjoint	13.20%
Marie-Bénédicte PAPILLON	4 ^{ème} Adjointe	13.20%
Patrick LELIEVRE	Conseiller délégué	4.00%
Marie ZOUINI	Conseillère déléguée	3.00%
Michèle DEFERT	Conseillère déléguée	3.00%
Chantal THOMAS	Conseillère déléguée	3.00%

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le nouveau tableau des indemnités des élus est adopté (13 POUR, 2 ABSECTIONS : M ROUSSEAU et JR DECLE)

Départ de Madame BRIOIS 20h40

Départ de Madame ZOUINI 20h45

Monsieur le Maire annonce avoir étudié les fonctions des divers élus notamment en termes de travail fourni et nombre d'heures passées à assurer leurs missions. Il propose également d'augmenter de 1% les indemnités d'élus. Le tableau des indemnités s'en trouve ainsi modifié :

Elus	Fonction	%l'indice 1015
Pierre LEPOETRE	Maire	36.00%
Marc LECLERCQ	1 ^{ER} Adjoint	14.20%
Isabelle BRIOIS	2 ^{ème} Adjointe	6.00%
François SARA	3 ^{ème} Adjoint	14.20%
Marie-Bénédicte PAPILLON	4 ^{ème} Adjointe	14.20%
Patrick LELIEVRE	Conseiller délégué	5.00%
Marie ZOUINI	Conseillère déléguée	4.00%
Michèle DEFERT	Conseillère déléguée	4.00%
Chantal THOMAS	Conseillère déléguée	3.00%

Monsieur PETIT qui se plaint d'avoir été exclu de la commission crèche demande pourquoi Madame BRIOIS ne bénéficie pas de cette augmentation. Monsieur LEPOETRE précise que les indemnités sont liées aux frais et à l'impact du temps passé par les élus.

Monsieur PETIT refuse que Monsieur le Maire propose le vote de ce nouveau tableau car Madame BRIOIS n'est plus présente et souhaite la rappeler afin qu'elle reprenne sa place et participe au vote.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le nouveau tableau des indemnités des élus est adopté (9 POUR, 3 CONTRE : F PETIT, M ROUSSEAU et JR DECLE)

10 - Dons pour les festivités d'avril 2018

Monsieur LEPOETRE explique que dans le cadre de l'organisation de la manifestation « VOIX et VOIES SACREES » pour le centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, la municipalité peut être amenée à recevoir des dons de particuliers ou d'entreprises. Ces dons pourront être perçus par la mairie par chèque.

Il ajoute que l'association Sains Temps Libre et d'Amadeus, parties prenantes importantes dans l'organisation de ce festival, peuvent également recueillir les dons.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

La municipalité accepte de percevoir les dons dans le cadre de la manifestation « VOIX et VOIES SACREES ».

11 - Informations/questions diverses

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu beaucoup d'opérations et de travail en cette fin d'année 2017 : repas des aînés, arbre de Noël pour les enfants de la commune, distribution des colis aux aînés qui avaient choisi cette option, dîner avec les employés communaux, préparation des vœux 2018, etc...

Monsieur le Maire et Madame PAILLON parlent de l'organisation de la réunion publique du 31 janvier dernier pour présenter aux Samoisiens le PADD (projet d'aménagement et de développement durables). Plus de 50 personnes se sont déplacées.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'appel d'offre pour la construction du local technique est en ligne. L'ouverture des plis est prévue début mars.

Un plan d'actions concernant la sécurité routière est en cours et devrait s'intensifier en 2018. Monsieur LELIEVRE propose d'organiser une réunion publique pour recueillir les avis des Samoisiens à ce sujet.

Monsieur LEPOETRE et Madame DEFERT rappellent qu'une opération sécurité a été menée au moment de la sortie de l'école : 5 élus ont contrôlé le respect du sens unique installé provisoirement lors de chaque entrée et sortie de l'école.

Cette opération sera renouvelée ultérieurement, le matin également.
Une réflexion sera portée à l'amélioration des passages pour piétons.

Monsieur le Maire informe d'une tentative de cambriolage au bureau de Poste.

Monsieur le Maire signale également que quelques élus ont représenté notre commune aux vœux de nombreuses communes voisines et élus au cours de ce mois de janvier.

Monsieur SARA informe que la dénomination de certaines rues sera faite au cours des commémorations prévues en avril et qu'une première interrogation des Samoisiens a été faite sur le petit journal du mois. Elle concerne le chemin qui longe la mairie et la crèche pour rejoindre la place située derrière ces bâtiments. D'autres suivront pour la place derrière la mairie, le chemin qui longe les logements de la SIP et les allées du cimetière.

Monsieur SARA rappelle que la municipalité a invité les nouveaux habitants de Sains à partager un moment de convivialité pour se présenter, les informer des associations et diverses activités qui existent au sein du village, le tout en musique.

Monsieur LECLERCQ signale que, suite au travail effectué par Madame THOMAS et Monsieur DECLE, des travaux vont avoir lieu à la mare. Dans un premier temps, et sur les conseils du conservatoire naturel de Picardie, les arbres qui l'entourent vont être élagués, la haie et les racines retirées et de l'argile déposée sur un versant. L'entreprise de Colnet a été sollicitée pour effectuer une partie de ces travaux, l'étude de ce qui doit être fait est en cours. Le conservatoire a également fait remarquer que trop de végétaux encombraient la mare et empêchaient la présence d'oiseaux. Ce point pourra être traité ensuite si la première tranche de travaux effectués est concluante.

Fin de séance à 21H30